

# Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

*La Pensée et les Hommes*

***La pénalisation de la négation en Belgique***

***Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle  
des génocides des Arméniens et des Tutsis,  
une position indigne***

*Libres propos de Nicolas ZOMERSZTAJN*

*Dossier n° 2018 - 015*

# *La Pensée et les Hommes*

Émissions de philosophie et de morale laïque  
pour la radio et la télévision – Publications

## **Fondateurs (1954)**

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

## **Comité exécutif**

Chemsî CHEREF-KHAN, André DEJAEGERE,  
Anne-Marie GERITZEN, Michèle MIGNON, Jacques Ch. LEMAIRE

## **Rubriques**

Publications – Radio – Télévision

## **Publications**

Coralie PERES-VOGELS

02 650 35 90 – [revues@lapenseeetleshommes.be](mailto:revues@lapenseeetleshommes.be)

## **Secrétariat**

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – [secretariat@lapenseeetleshommes.be](mailto:secretariat@lapenseeetleshommes.be)

## **Adresse centrale**

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles  
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

# *La Pensée et les Hommes*

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

## **Connaissez-vous nos publications ?**

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

### **Comment s'abonner à nos publications ?**

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

### **Pour en savoir plus, visitez notre site Internet**

<http://lapenseeetleshommes.be>

### **Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2018 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :**

- n° 109 – *La Fondation pour l'assistance morale aux détenus*
- n° 110 – *Que peut-on attendre d'un dialogue interconvictionnel ?*
- n° 111 – *Islams et musulmans d'Europe à l'épreuve du libre examen*
- n° 112 – *Francs-Parlers 2018*



# La pénalisation du négationnisme en Belgique

## Pénaliser la négation de la *Shoah* et pas celle des génocides des Arméniens et des Tutsis, une position indigne

Nicolas ZOMERSZTAJN  
Rédacteur en chef de la revue *Regards*  
du *Centre communautaire laïc juif David Susskind*

Je tiens à dire que je ne suis pas historien, que je ne suis pas arménien, que je ne suis pas parlementaire, que je ne suis pas non plus avocat ni magistrat. Je vous parle aujourd'hui en tant que Juif, et tout particulièrement en tant que petit-fils de déporté et fils d'enfant caché.

En venant aujourd'hui, j'aurais pu vous dire que la problématique abordée, aujourd'hui, ne me concerne pas, qu'il s'agit d'une question qui ne préoccupe que les Arméniens et les Tutsis. Par ailleurs, l'extermination des Juifs a été reconnue internationalement et sa négation est pénalisée en Belgique depuis 1995. Je pourrais sereinement vous dire que tout va bien pour moi. Et enfin, en raison de la singularité et de l'unicité de la *Shoah*, j'aurais pu vous dire que toute tentative d'inscrire une équivalence avec les autres génocides du XX<sup>e</sup> siècle ne pourrait que heurter la sensibilité juive et constituer une insulte à la mémoire des six millions de Juifs emportés par ce génocide. J'aurais pu évidemment vous dire tout cela, mais vous aurez compris que ce n'est absolument pas le sens de mon propos. Car au fil des ans, en tant que Juif, j'ai noué des liens très étroits avec des Arméniens, plus qu'une connivence, une véritable complicité s'est établie entre nous. Alors au départ, c'est vrai, je ne comprenais pas pourquoi j'étais souvent amené à les considérer comme mes frères : l'histoire m'a vite rappelé que nos mémoires respectives sont évidemment jalonnées par le pire des crimes : le génocide. Si le poison de la concurrence mémorielle n'a jamais pollué nos

relations, c'est précisément grâce à la fraternité qui s'est établie entre nous. Une fraternité d'un genre particulier, que je n'aurais peut-être pas souhaité, mais c'est comme ça, elle s'impose à moi, c'est « la fraternité des ébranlés », pour emprunter l'expression forgée par le philosophe Jan Patočka<sup>1</sup>.

Arméniens, Juifs et Tutsis, nous savons, pour l'avoir vécu dans notre chair, le scandale du négationnisme. Mais, mieux que quiconque, les Arméniens savent que le négationnisme ne fait que prolonger le génocide, car quand on répète sans cesse aux Arméniens qu'il n'y a jamais eu de génocide et que, par conséquent, leur douleur et leur souffrance n'existe pas, que tout cela n'est qu'un mensonge, on perpétue l'horreur du crime et on empêche les Arméniens de faire leur deuil. Et au lieu de cicatriser, leurs blessures deviennent de plus en plus profondes. Pour les Tutsis rwandais, c'est la même chose : ils doivent supporter les mêmes horreurs parce que l'on présente le génocide d'avril 1994 comme une banale guerre tribale à l'africaine ou qu'on leur inflige les mensonges absurdes du double génocide ; cas de figure où la victime est, en un tour de passe-passe, assimilée aux bourreaux.

En exprimant ma solidarité, ma fraternité aux Arméniens, non seulement je me montre fidèle à la mémoire de la *Shoah*, mais je pense aussi m'engager naturellement dans la voie honorable tracée par des personnalités juives qui ont saisi, dès le début, les particularités du phénomène génocidaire, précisément, à travers la tragédie arménienne de 1915. Ainsi, Henry Morgenthau<sup>2</sup> et Abraham Pinkus, tous deux diplomates juifs américains en poste à Constantinople en 1915 se sont démenés comme des lions pour sensibiliser l'opinion publique internationale à l'extermination des Arméniens. Il faut aussi évoquer André Mandelstam<sup>3</sup>, juriste international juif d'origine russe, fonctionnaire de la SDN (*Société des Nations*), il œuvrera en pionnier en forgeant les notions de crime contre l'humanité et de droit

---

<sup>1</sup> Jan PATOČKA (1907-1977) est l'un des principaux philosophes tchèques du XX<sup>e</sup> siècle. Influencé surtout par Edmund Husserl, et dans une certaine mesure par Martin Heidegger, il s'intéresse à la phénoménologie et l'orienté dans de nouvelles voies, comme celle d'une philosophie asubjective, d'une différence entre l'époché et la réduction. Il travaille également sur la philosophie grecque : sur Platon et son influence sur la civilisation européenne, mais aussi sur Aristote et sa conception du mouvement.

<sup>2</sup> Henry MORGENTHAU (1891-1967) est un homme politique américain. Il est secrétaire du Trésor entre 1934 et 1945 dans l'administration du président Franklin Delano Roosevelt et brièvement dans celle de son successeur Harry S. Truman. Il exerce une grande influence dans la conception et le financement du *New Deal*. Après 1937, alors qu'il est toujours responsable du Trésor, il joue un rôle de plus en plus important dans la politique étrangère, en particulier le soutien à la Chine, l'aide aux réfugiés juifs, et met en place le « plan Morgenthau » qui vise à empêcher l'Allemagne de redevenir un jour une puissance militaire après la victoire des Alliés en 1945.

<sup>3</sup> André MANDELSTAM (1869-1949) est docteur en droit international, membre de l'Institut de Droit international, professeur à l'Académie de Droit international de La Haye. Il travaille de 1898 à 1914 à l'ambassade de Russie à Constantinople, ce qui fera de lui un témoin privilégié et un analyste perspicace de la Question d'Orient et du régime Jeunes-Turcs.

*Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle des génocides  
des Arméniens et des Tutsis, une position indigne*

d'ingérence. Dans ses travaux, évidemment, il se réfère sans cesse à la tragédie arménienne de 1915. Il en va de même pour un juriste beaucoup plus connu que lui, Raphaël Lemkin<sup>4</sup>, avocat juif d'origine polonaise qui, lui, inventera le terme « génocide » en se référant aussi au crime de 1915.

Malheureusement, il arrive que des intellectuels juifs et aussi des organisations juives aient des propos indécentes concernant le génocide des Arméniens. Ainsi, dans *Le Monde*, l'ancien Garde des Sceaux français et aussi fils de déporté, Robert Badinter<sup>5</sup>, avait affirmé que le génocide des Arméniens n'avait pas été établi et que ses auteurs n'ont pas été condamnés par une juridiction internationale ou nationale dont l'autorité de la chose jugée, de sa décision s'impose à tous. En écrivant de tels propos, l'artisan de l'abolition de la peine de mort témoigne de manière éclatante de sa méconnaissance historique, car, comme Alexandre Couyoumdjian l'a rappelé, entre 1919 et 1922, des tribunaux militaires turcs ont poursuivi quelques trois cents dirigeants Jeunes-Turcs accusés de participation aux tueries de 1915 et les principaux architectes du génocide des Arméniens, voir Enver Pacha<sup>6</sup>, Talaat Pacha<sup>7</sup>, Djemal Pacha<sup>8</sup> et le docteur Nazim<sup>9</sup> ont été jugés coupables et condamnés à mort par contumace.

---

<sup>4</sup> Raphael LEMKIN (1900-1959) est un juriste juif polonais, puis américain, qui forge en 1943, le terme et le concept de génocide et le fait valoir d'abord au tribunal de Nuremberg, puis auprès de l'ONU en 1948. Dans le cadre des contributions demandées à divers juristes, il forge en 1943 le terme de *génocide*, en associant le mot « γένος (genos) », en grec ancien, lignée, famille, clan, groupe, race, et le suffixe « -cide », du mot latin *caedere* signifiant « tuer ».

<sup>5</sup> Robert BADINTER (1928) est un avocat, juriste, essayiste et homme politique français. Président du Conseil constitutionnel de 1986 à 1995, il est principalement connu pour son combat contre la peine de mort, dont il obtient l'abolition en France le 9 octobre 1981 en tant que garde des Sceaux, sa lutte en faveur de la réinsertion des détenus, pour la suppression de la disposition légale pénalisant les relations homosexuelles avec un mineur pour des âges où les relations hétérosexuelles étaient légales, et aussi pour sa participation à la rédaction d'évolutions du Code pénal.

<sup>6</sup> Ismail ENVER (1881-1922), connu par les Européens pendant sa carrière politique sous les noms d'Enver Pacha ou Enver Bey, était un officier militaire turc. Il a été l'un des chefs de la révolution Jeunes-Turcs, puis ministre de la Guerre de l'empire ottoman durant la Première guerre mondiale.

<sup>7</sup> Mehmet TALAAT Pacha (1874-1921) est un homme d'État ottoman, grand vizir et principal responsable de la politique de la Sublime Porte de 1913 à 1918. Il était un des *leaders* du mouvement Jeunes-Turcs et le premier grand maître de la Grande Loge de Turquie. Il est le principal organisateur du génocide arménien. On lui attribue l'ordre de « tuer tous les hommes, femmes et enfants arméniens sans exception ». Il est condamné à mort par contumace par la cour martiale turque en 1919 pour son rôle au cours du génocide arménien.

<sup>8</sup> Ahmed DJEMAL Pacha (1872-1922) est un chef militaire ottoman et un membre du triumvirat militaire des Trois Pachas qui a gouverné l'empire ottoman pendant la Première guerre mondiale, avec Talaat Pacha et Enver Pacha. En tant que tel, il est impliqué dans le génocide arménien, assyrien et grec pontique. Sa répression du nationalisme arabe en Syrie et au Liban lui vaut d'être surnommé « le Boucher » dans le monde arabe.

<sup>9</sup> Le docteur NÂZİM BEY (1870-1926) était un dirigeant des Jeunes-Turcs, ministre de l'Éducation publique en 1918. Membre de l'Organisation spéciale créée par Enver Pacha, il joua un rôle important dans le génocide arménien.

Mais il y a pire : toujours Robert Badinter, mais cette fois-ci avec l'historien français et académicien Pierre Nora<sup>10</sup>, ces deux-là ont suggéré naïvement – je dirais bêtement – de créer une commission internationale d'historiens, chargée de déterminer les conditions et l'ampleur du génocide arménien de 1915, dont la Turquie s'engagerait à suivre les conclusions. À ce train-là, les Turcs n'ont plus besoin d'aboyer, avec des idiots utiles de ce calibre. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve Pierre Nora à la manœuvre quand on crée un collectif d'historiens français regroupés sous le nom *Liberté pour l'histoire*. Ce collectif qui entend, à partir de 2005, critiquer un ensemble, plutôt hétéroclite, de lois sensées, selon eux ; lois qui empêchent l'historien d'exercer librement son métier et qui imposent une vérité officielle digne d'un régime stalinien. C'est ce qui les entraînait à demander l'abrogation de ces lois qu'ils considèrent comme « indignes d'un régime démocratique ». Parmi ces lois, qu'ils qualifient de « mémorielles », figure notamment la loi Gayssot<sup>11</sup> pénalisant la négation de la *Shoah*. Pénaliser le négationnisme serait donc indigne. Curieuse affirmation ! Les signataires de *Liberté pour l'histoire* ont souvent fait remarquer qu'en adoptant la loi Gayssot, le législateur a ouvert une boîte de pandore. Une boîte de pandore qui aboutirait à voter des lois sur n'importe quel événement historique. Pourtant, dans les systèmes de démocratie parlementaire et d'État de droit, qui sont les nôtres, pour que ce cas de figure se présente, il faudrait que le législateur – autorité promulguant la loi – le juge constitutionnel, le juge européen, mais également les juridictions nationales de terrain soient tous des fous ou des démagogues, voire des fous démagogues. C'est peu vraisemblable. C'est ce que leur a rétorqué l'historien français Marc-Olivier Baruch<sup>12</sup>, qui a aussi le mérite d'être juriste et d'être un spécialiste de l'histoire administrative de la France et tout particulièrement du Conseil d'État. D'ailleurs, l'histoire parlementaire française et belge nous apporte la preuve que la prédiction de Pierre Nora et de ses cosignataires ne s'est jamais réalisée, puisqu'il n'y

---

<sup>10</sup> Pierre NORA (1931) est un historien français, membre de l'Académie française, connu pour ses travaux sur le « sentiment national » et sa composante mémorielle, sur le métier d'historien, ainsi que pour son rôle dans l'édition en sciences sociales. Son nom est associé à la Nouvelle Histoire.

<sup>11</sup> La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite « loi Gayssot » (du nom de son initiateur le député communiste Jean-Claude Gayssot) est une loi française. Principale innovation juridique, elle réprime la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité qui furent définis dans le statut du Tribunal militaire international de Nuremberg. La plupart des débats portant sur cette loi, lors de son adoption et ultérieurement, mettent en avant une possible atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de recherche historique en général.

<sup>12</sup> Marc-Olivier BARUCH (1957) est un haut fonctionnaire et historien français. Spécialiste de l'histoire de la fonction publique sous le régime de Vichy, il a été directeur adjoint de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de 2007 à 2009.



*Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle des génocides  
des Arméniens et des Tutsis, une position indigne*

a que dans les démocraties, telles que la Turquie, pratiquant notamment le négationnisme, que des lois aussi farfelues sont votées.

Par ailleurs la loi Gayssot, comme la loi belge de 1995, ne demande pas au juge d'écrire l'histoire. Ce n'est pas le même métier que celui du juge dont la fonction dans le cas d'espèce est de constater s'il y a infraction. La négation et la minimisation outrancière de la *Shoah* n'étant pas des opinions, mais des délits. « Je ne vois pas en quoi la liberté d'expression en souffre, sauf bien sûr la liberté d'expression des négationnistes », avait ajouté le même historien, Marc-Olivier Baruch.

Heureusement, les historiens israéliens ont eu des réactions différentes de celles de Pierre Nora et de ses amis de *Liberté pour l'histoire*. Tous spécialistes des génocides, ils parlent en connaissance de cause. Ainsi, le professeur Yehuda Bauer<sup>13</sup>, qui est le fondateur du *Journal pour les études sur l'holocauste et le génocide*, avait déclaré que la négation du génocide des Arméniens est une négation de l'histoire. Son collègue de cette même université, Israël Charny<sup>14</sup>, fondateur de l'Institut de recherche sur l'holocauste et le génocide, avait expliqué aux députés du Parlement israélien, la Knesset<sup>15</sup>, toute l'absurdité de la négation du génocide des Arméniens et je cite : « Aucun Juif décent, aucun Israélien décent ni aucune personne décente ne peut nier les faits établis du génocide d'un autre peuple. Que diriez-vous à quelqu'un qui nierait la *Shoah* ? Y aurait-il certaines conditions dans lesquelles vous comprendriez, admettriez ou d'une quelconque manière accepteriez la nécessité et, par la suite, la légitimité de leur négation ? » Israël Charny a entièrement raison. Imaginerait-on un seul instant que des membres de la communauté germanophone de Belgique ou des expatriés allemands vivant en Belgique deviennent les porte-voix de la négation de la *Shoah* dans notre pays ? Imaginerait-on le chancelier ou la chancelière de la République fédérale d'Allemagne se lançant dans une diatribe antisémite et négationniste en nous expliquant que tout cela n'a jamais existé, que c'est un mensonge qui

---

<sup>13</sup> Yehuda BAUER (1926) est un historien et un universitaire israélien spécialiste de la *Shoah*. Il est professeur des études sur la *Shoah* à l'Institut juif contemporain Avraham Harman de l'Université hébraïque de Jérusalem.

<sup>14</sup> Israël W. CHARNY (1931) est le président directeur du *Institute on the Holocaust and Genocide* à Jérusalem. Spécialisé dans la recherche sur les génocides, il est connu pour lutter activement depuis les années 1960 contre ce qu'il considère comme toutes les formes de négationnisme, concernant aussi bien la *Shoah* que les autres génocides, comme le génocide arménien. Dans cette optique, il combat l'idée – défendue, notamment, par l'historien allemand Stephan Katz et le politiste américain Guenter Lewy – selon laquelle la *Shoah* serait l'unique réel génocide dans l'histoire de l'humanité. Il est considéré par ses partisans comme un pionnier de la lutte contre le négationnisme.

<sup>15</sup> La *Knesset* est le parlement monocaméral de l'État d'Israël siégeant à Jérusalem. Les députés sont élus pour un mandat de quatre ans. Depuis sa création en 1949, sur les dix-neuf chambres élues, douze ont été dissoutes.

porte atteinte à l'honneur et à la réputation de l'Allemagne ? Imaginerait-on qu'à chaque conférence au colloque abordant la question de la *Shoah*, on verrait des conseillers de l'ambassade d'Allemagne ou des lobbyistes allemands venir perturber ces conférences et répandre leurs mensonges négationnistes ? Aurait-on imaginé un bourgmestre, un parlementaire ou même un ministre communautaire germanophone de Belgique d'un parti démocratique, pire d'un parti qui se veut progressiste, aller à l'encontre des valeurs et du positionnement de son parti pour nous dire que la *Shoah* n'est pas un génocide ou pour ne pas condamner le négationnisme en vigueur en Allemagne ? Je sais très bien ce que ces exemples sont, heureusement, fantaisiste et peut-être uchronique<sup>16</sup>, mais si d'aventure ils devaient se produire, la condamnation serait unanime et rapide.

Aujourd'hui encore, il est nécessaire de souligner les raisons d'ordre public plaçant en faveur d'une pénalisation de la négation du génocide des Tutsis et des Arméniens. Il est vrai que, pour la *Shoah*, les choses sont claires : la négation de la *Shoah* s'inscrit dans un mouvement antisémite, antidémocratique, qui n'a pas cessé avec le génocide lui-même et elle l'alimente. Si la négation constitue une incitation à la haine, c'est en cherchant à créditer l'idée que le génocide est un mythe dans sa fabrication, est entièrement dû à la perversité et à la cupidité des Juifs. D'autres ajoutent même que la pénalisation de la négation de la *Shoah* est juridiquement commode puisque, comme dans la loi Gayssot, il s'agit de la contestation de l'existence de crimes contre l'humanité telle que définie dans les statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg.

Permettez-moi une parenthèse pour tordre le cou à ce canard du Tribunal de Nuremberg, car tout le procès a été mené sans que l'on parle de la *Shoah*. Dans ce procès, personne, à l'époque, n'avait compris ou cherché à comprendre que la destruction des juifs d'Europe était centrale pour le III<sup>e</sup> Reich. Cette extermination était présentée comme une erreur commise par les nazis. Erreur parmi d'autres... C'est pourquoi la solution finale n'était qu'un des chefs d'inculpation noyés parmi tant d'autres. La *Shoah* n'avait donc aucun statut particulier à Nuremberg et c'est la raison pour laquelle très peu de Juifs ont été autorisés à témoigner lors de ce procès, la *Shoah* n'étant pas du tout le sujet principal de celui-ci.

Il me paraît nécessaire d'apporter cette précision, car dans le cas du génocide des Arméniens, et c'est notamment le cas en France, la plupart des adversaires de la pénalisation de la négation de ce génocide mettent

---

<sup>16</sup> Dans la fiction, l'*uchronie* est un genre qui repose sur le principe de la réécriture de l'histoire à partir de la modification d'un événement du passé, le mot désigne donc un « non-temps », un temps qui n'existe pas.

*Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle des génocides des Arméniens et des Tutsis, une position indigne*

en avant l'idée que ces auteurs n'ont pas été condamnés par une espèce de Tribunal de Nuremberg, une juridiction internationale, mais aussi par des juridictions nationales dont l'autorité de la chose jugée, la décision, s'impose à tous. Non seulement des procès ont eu lieu à Istanbul entre 1919 et 1922. Mais ce génocide a également fait l'objet de reconnaissance internationale dans de nombreux États de l'Union européenne et également au sein de différentes instances internationales comme à la sous-commission de l'ONU ou au Parlement européen. Il est vrai que faute de connaissance précise du dossier anti-Arméniens en Turquie, de nombreux intellectuels et responsables politiques européens ont tendance à minimiser le négationnisme de l'État turc et à exagérer les différences entre la nécessité de pénaliser le négationnisme dans les deux cas, c'est-à-dire le négationnisme de la *Shoah* et le négationnisme du génocide arménien. Pourtant, aujourd'hui, la virulence du négationnisme visant le génocide des Arméniens a atteint des niveaux que la négation de la *Shoah* n'a jamais atteints et une loi avait été pourtant nécessaire pour la protection de la vérité historique sur la *Shoah*, alors même que ces négateurs ne disposaient pas du soutien d'un État tout entier, comme c'est le cas avec la Turquie orchestrant une véritable industrie de la négation.

Souvent qualifié de crime de terrorisme, le travail critique sur le génocide de 1915 apparaît aux yeux du gouvernement AKP<sup>17</sup> et de l'appareil d'État turc comme une menace pour sa sécurité nationale. Et la persécution et l'enfermement des intellectuels turcs, s'intéressant à l'histoire de ce génocide, s'inscrit dans une politique générale de déni de la Turquie, qui avait reculé au début des années 2000. La relance du négationnisme à l'intérieur de la Turquie correspond à une volonté de mieux contrôler le corps social en montrant, tout d'abord, le risque considérable que prendraient les groupes ou les individus à défier tout aussi bien l'histoire officielle que l'autorité de l'État. Mais on voit que ces pressions existent aussi dans les communautés turques d'Europe où l'emprise de cet État est considérable et, hélas, trop souvent sous-estimée ou relativisée au nom de la paix sociale. S'il devait y avoir une issue à la recherche d'une disposition pénale opposable au négationnisme du génocide des Arméniens et du génocide des Tutsis, seul pourrait être imaginé un modèle comparable à la loi de 1995 et, pourquoi pas, tout simplement, envisager l'extension de la loi de 1995 à ces deux formes de négationnisme.

---

<sup>17</sup> Le *Parti de la justice et du développement* ou AKP est un parti islamo-conservateur, au pouvoir en Turquie depuis 2002. Son nom est souvent abrégé en « AK Parti », ce qui signifie « Parti clair ». Fondé le 14 août 2001, il est issu du *Parti de la vertu*, de Necmettin Erbakan.

Depuis que je mène, activement, la lutte pour l'extension de cette loi, je ne cesse de me poser une question : « Pourquoi ce refus ? Pourquoi cet acharnement, cette hargne à priver la vérité historique de tout moyen légal de défense face aux pressions délirantes d'un État menaçant qui s'est construit sur la négation du génocide des Arméniens et qui a fait de ce déni une priorité de sa politique étrangère, mais aussi de sa politique nationale ? » Est-ce le cynisme ? Est-ce la lâcheté, le mépris, l'ignorance crasse, tout cela à la fois ? Je me pose encore la question. En revanche, je suis convaincu qu'il revient aux Juifs d'apporter leur soutien aux Arméniens et aux Tutsis qui luttent pour la reconnaissance du génocide dont ils ont été les victimes et la pénalisation de son déni. Les lois réprimant le négationnisme ne sont pas indignes, contrairement à ce qu'affirme Pierre Nora. En revanche, il serait indigne pour les représentants de la nation d'accorder aux uns, à savoir aux Juifs, la répression de la négation du génocide dont ils ont été victimes et de priver les autres, les Arméniens et les Tutsis, de cette protection nécessaire. J'en profite donc pour demander aux parlementaires de mettre fin à cette disparité légale en adoptant enfin une loi d'extension de la loi de 1995, car ce type de loi permet aux survivants, mais aussi à l'ensemble de la société, de se protéger des véritables falsificateurs de l'histoire et, selon l'expression de Claude Lanzmann<sup>18</sup>, « seules les ordures négationnistes sont visées par cette loi qui n'exerce aucune tyrannie mémorielle et qui ne restreint en rien la liberté des historiens ».

---

<sup>18</sup> Claude LANZMANN (1925-2018) est un journaliste, écrivain, cinéaste et producteur de cinéma français. Ancien résistant, il est notamment le réalisateur de *Shoah*, film documentaire monumental consacré à l'extermination des Juifs d'Europe par les nazis. Collaborateur de la revue *Les Temps modernes* à partir de 1952, il en est le directeur de 1986 à sa mort en 2018.

## Nos Toiles @ penser 2017

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

### **Ambitions de la laïcité**

*Du bon usage de la laïcité*, Marc JACQUEMAIN

*Manifeste d'interdépendance* — AEPL, Association européenne de la  
Pensée libre

*Le combat des Lumières*, Marcel VOISIN

*L'islam dans la laïcité. Émile Combes, réformateur des medersas  
algériennes, 1892-1895*, Pierre BESSES

### **Lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences**

*Une boîte à outils contre le créationnisme*, Stéphane LOURYAN

### **Avancées en faveur de l'éducation**

*Le Pacte pour un enseignement d'excellence, révolution ou illusion*,  
Claude WACHTELAER

### **Au féminin**

*Le harcèlement à l'égard des femmes*

*Introduction*, Latifa AÏT BAALA

*Touche pas à ma pote*, Béa ERCOLINI

*Le harcèlement, une question d'émotions ?*, Patricia MELOTTE

*Que dit la loi ?*, Abella MARTIN

*Le harcèlement : une telle violence*, Viviane TEITELBAUM

*Les actions*, Collectif

### **La Justice**

*Vous avez dit Justice ? Violences et fantasmes du système pénal*

*La violence de l'État*, Geoffroy DE LAGASNERIE

*La détermination de la responsabilité pénale par la justice*, Geoffroy  
DE LAGASNERIE

*Vision de la répression opérée par le système pénal*, Geoffroy DE  
LAGASNERIE

***Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance...***

*Et si l'on réfléchissait aux clichés de la bien-pensance...*, Agora Pensée libre

*Bien-pensance ou pensée dominante ?*, Agora Pensée libre  
*Les polémistes d'hier et d'aujourd'hui ?*, Agora Pensée libre

***Et si on en finissait avec le politiquement correct...***

*Les dérives de la perversion*, Agora Pensée libre  
*Le loup dans la bergerie*, Agora Pensée libre  
*La querelle du créationnisme*, Agora Pensée libre  
*Le politiquement correct et le racisme*, Agora Pensée libre  
*Le politiquement correct dans ses différentes évolutions*, Agora Pensée libre

## **L'Europe**

***Que faire, face à la situation géopolitique de l'Europe ?***

*Le contexte géopolitique*, Midi de la Pensée libre  
*La relation OTAN-Union européenne*, Midi de la Pensée libre  
*Les États-Unis d'Europe*, Midi de la Pensée libre  
*La défense européenne*, Midi de la Pensée libre  
*La société européenne de défense*, Midi de la Pensée libre  
*L'Europe et ses frontières*, Midi de la Pensée libre

## **Réflexions à propos de l'islam**

*Les Lumières dans l'islam*, Rudi ROTH

## **Solidarité, société décente, une réponse humaniste**

*De quoi parlons-nous ?*, Charles COUTEL  
*La crise de la solidarité*, Charles COUTEL  
*La crise de l'humanisme et la solidarité*, Christophe HABAS  
*Histoire de la franc-maçonnerie*, René LE MOAL

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse [www.lapenseeetleshommes.be](http://www.lapenseeetleshommes.be), sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à [secretariat@lapenseeetleshommes.be](mailto:secretariat@lapenseeetleshommes.be).





**Vous souhaitez être tenu(e) au courant  
de nos publications  
et de nos programmes d'émissions  
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,  
consultez notre site internet  
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel  
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



**La Pensée et les Hommes** ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles  
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90  
[secretariat@lapenseeetleshommes.be](mailto:secretariat@lapenseeetleshommes.be)  
[christiane.loir@ulb.ac.be](mailto:christiane.loir@ulb.ac.be)

**Visitez notre site**

[www.lapenseeetleshommes.be](http://www.lapenseeetleshommes.be)

Association reconnue d'éducation permanente  
par la Communauté française

